

RETRAITE



Le 31 juillet 2019

Retraite: la grande illusion!

Après deux ans de concertation, le gouvernement a récemment dévoilé son projet de réforme des retraites. Il propose que le futur « système universel » comprenne un « âge d'équilibre » à 64 ans assorti d'un système de décote/surcote, souhaitant inciter « au prolongement de l'activité »...

Sans ressources nouvelles, les pensions vont chuter.

Le gouvernement veut assurer le financement des retraites à moyens constants alors que nous savons que l'augmentation du nombre de retraités est estimée à 37% d'ici 2050.

Quel sera le montant de ma pension ?

À quel âge pourrais-je partir en retraite à taux plein, avec une pension permettant le maintien de mon niveau de vie ?



Il n'y a ni réponse à ces questions, ni simulation officielle de l'impact de la réforme. **Toutes les générations nées à partir de 1963 seront concernées.** Dès 2025, elles devront avoir cotisé, de fait, 172 trimestres et basculeront dans le système à point.

Un taux de pension qui se joue à la loterie.

Le gouvernement affiche le slogan : « un euro cotisé ouvrira les mêmes droits à retraite ». Peut-être... mais rien n'est dit sur le contenu même de ces droits.

De plus, nous ne sommes pas tous en mesure de cotiser tout au long de notre vie (études, maladie, chômage, congé parental, etc.) quid des solidarités ?

Enfin, ne soyons pas naïfs, la valeur du point sera amenée à fluctuer et le montant de la retraite suivra ces fluctuations.

Aujourd'hui les pensions représentent en moyenne 61 % du salaire moyen. Le montant des pensions dans le nouveau système ne sera défini qu'au moment du départ, en fonction de l'espérance de vie de sa génération et de la situation économique. Vous pouvez faire tout de suite une simulation grâce au site de l'UGICTCGT en cliquant sur le lien suivant : https://reforme-retraite.info/.

Pour les ingés, cadres et techs : le déclassement

Avec la prise en compte de l'ensemble de la carrière au lieu des 25 meilleures années dans le privé ou des 6 derniers mois dans le public, celles et ceux qui ont eu des carrières ascendantes seront particulièrement perdants.

Ceci sera renforcé par la fin des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO, et par la limitation à 3 plafonds de la Sécurité sociale des salaires pris en compte, contre 8 actuellement.

Les grands gagnants : les assureurs et les banquiers

Pour les salariés la conséquence sera simple : si le système par répartition ne garantit plus de maintien du niveau de vie, celles et ceux qui en ont la capacité se tourneront vers l'épargne individuelle et la capitalisation, au détriment du financement de notre système solidaire de répartition...

Au risque de perdre leur retraite en bourse...

La CGT propose

D'augmenter les salaires, d'imposer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, de mener une politique de développement de l'emploi durable et de qualité. De soumettre à cotisation tous les éléments de rémunération, de supprimer le plafonnement des cotisations des salaires et de supprimer les exonérations fiscales. De taxer les revenus financiers, les GAFAM et de lutter contre l'évasion fiscale. À cela s'ajoute la nécessité que tous les fonds mobilisés, ou en réserve pour assurer la pérennité du système de retraite, soient réalisés sous la forme d'investissements socialement responsables sous le contrôle d'un pôle financier public.

Stoppons la régression sociale! Mobilisons-nous le 24 septembre!